



Quel tribunal compétent pour cette affaire

Par **angy1983**, le **26/04/2012** à **11:11**

Bonjour,

Je suis actuellement en formation d'une année. j'ai quitté mon travail pour changer de voie. J'ai eu la chance que celle-ci soit financée par la région où je suis. Etant à 1h de route matin et soir pour pouvoir aller me former la région m'octroyait une petite indemnisation kilométrique (comme à beaucoup d'autres de la formation). nous sommes 4 sur 25 à avoir reçu un courrier demandant le remboursement de cette indemnité. Essayant de comprendre le pourquoi de cette demande et pourquoi à nous 4 seulement nous avons beaucoup interagis avec notre centre de formation et le centre de paiement qui nous expliquait que nous avions perçus la somme en double chaque mois (hors ce qui est faux et je peux le prouver). j'ai écrit demandant une explication. je n'ai eu aucune nouvelle et le centre de paiement s'est permis de retenir la totalité de ma rémunération mensuelle. je me suis retrouvé avec 70 euros pour vivre tous un mois et bien sûr continuer à aller en formation à 1h de chez moi.

Aujourd'hui je souhaite saisir le tribunal afin de l'obliger à remplir le contrat qui nous lie le centre de paiement et moi et aussi pour ce manque de respect. Cependant quel tribunal saisir? prud'homme? administration? le centre de paiement est en lien avec la "région"

je vous remercie par avance pour vos futurs commentaires et conseils

angélique

Par **pat76**, le **26/04/2012** à **16:34**

Bonjour

Financement par la Région, vous saisissez le Tribunal Administratif.